



Transfert CET vers PERCOL

Le transfert vers le PERCOL de jours de CET est défiscalisé et abondé à hauteur de 40%, dans la limite de 10 jours/an.

Le transfert sera possible jusqu'au 4 décembre 2023.



Vous pouvez utiliser les jours de vos comptes Autres Droits ou Fin de Carrière.



La demande se fait dans MyHR rubrique Services, ensuite cliquez sur Demande de service

Services | Délégation | Jobs & Mobility | Organisation

SERVICES

INFORMATIONS PERSONNELLES
Vous trouverez ici vos données personnelles (domicile, coordonnées bancaires...). Pour toute modification (à l'exception de "Sozialkasse") rendez-vous dans myPULSE.
[Informations Personnelle](#)

SERVICES ADMINISTRATIFS
Effectuer une demande de service
Demande de Service
Suivre ses demandes, leur statut et historique. Accéder à ses ébauches de demandes.
[Suivi des Demandes](#)

MON PROFIL
Vous pouvez accéder ici à vos données HR essentielles. Pour toute modification, rendez-vous dans myPULSE.
[Mon Profil](#)

PROTECTION DES DONNÉES
Ici vous pourrez trouver les informations relatives aux données privées de vos informations personnelles trouvées sur le portail.
[Protection des Données](#)

DOCUMENTATION
Cliquez sur les liens ci-dessous pour ouvrir les documents :

- [AI Déclaration CV et distance domicile-travail](#)
- [AI AH STEL Heures de voyage](#)
- [Alimentation CET FC par retenue sur salaire](#)
- [Demande d'acompte](#)
- [Demande d'attestation](#)
- [Demande de congé paternité](#)
- [Demande de télétravail](#)
- [Gestion du bulletin de paie électronique](#)
- [Note d'information Interne sur la confidentialité des données dans le cadre du](#)
- [Placement monétaire au CET](#)
- [Rachat de jours-heures perdus](#)
- [Remboursement de transport](#)
- [Transfert de jours de CET sur PERCOL](#)**

DIDACTICIELS

Vous avez également un tuto disponible

Rappel :

Le transfert est également possible chaque année en juin.

Il y a tant de choses
qui nous réunissent

